

## Préambule

Le tourisme est un important domaine d'activité pour la commune de Chalais qui se doit de faire vivre et de dynamiser le village touristique de Vercorin. Malgré les investissements importants consentis ces dernières années, en particulier dans les remontées mécaniques, il manque encore des moyens financiers et une organisation performante pour que cette activité économique donne sa pleine mesure.

La nouvelle loi sur le tourisme, entrée en force en 2015, permet aujourd'hui de doter l'organisation du tourisme d'une gouvernance moderne et efficace, mais également de trouver des moyens financiers complémentaires pour le développement de certaines activités au travers de la forfaitisation du prélèvement de la taxe de séjour.

Dans la continuité de l'introduction de cette loi et du document de politique touristique « Vercorin, village touristique », les autorités de la Commune de Chalais ont rédigé un Masterplan pour détailler :

1. La stratégie de la destination
2. Le plan d'actions à mettre sur pied, avec 2 volets principaux :
  - a. une réforme de la gouvernance et
  - b. le développement concerté et priorisé d'infrastructures

## Stratégie

Pour dynamiser la destination touristique de Vercorin, il est impératif de s'appuyer sur une stratégie claire, compréhensible et en adéquation avec les attentes des prestataires et des clients. Pour concrétiser cette stratégie, les résultats d'enquêtes de satisfaction réalisées auprès de la clientèle de la destination ont été consolidés et il en est ressorti que les hôtes de Vercorin :

1. sont fidèles et y viennent régulièrement
2. se renseignent principalement sur la destination au travers de leurs amis
3. partagent les valeurs principales que la destination veut promouvoir

Dans ce contexte, la commune a fixé 2 objectifs quantifiables pour le développement de son secteur touristique jusqu'à fin 2025 (base 2018), à savoir :

1. Augmenter de 30% les nuitées commerciales enregistrées sur la destination
2. Augmenter de 20% la fréquentation des remontées mécaniques

Cependant, elle souhaite que ces objectifs de développement soient réalisés également dans un souci de maintien du bien-être des habitants et des hôtes et pour cela, elle ambitionne de ne pas augmenter son empreinte carbone durant cette période.

Pour y parvenir, Vercorin devra continuer à s'appuyer sur ses valeurs historiques, à savoir :

1. L'authenticité
2. La nature
3. Les loisirs, le sport et la culture
4. La tranquillité et la sécurité

et va concentrer ses efforts de promotion sur les segments de clientèle suivants :

1. Les familles avec des jeunes enfants
2. Les urbains de plus de 50 ans
3. Les propriétaires de Magic Pass

Pour ces clients, des infrastructures, des animations et des offres particulières devront être développées, mais il faudra avant tout redonner une identité propre à la destination de Vercorin.

## Plan d'actions

Il s'orientera autour 2 axes principaux :

1. L'organisation de la destination
2. Le développement de nouvelles infrastructures et d'expériences nouvelles

### Organisation

Afin d'augmenter l'implication des prestataires dans la gestion des activités en lien avec le tourisme, la commune va désormais déléguer cette activité à une société anonyme dont le capital-actions sera détenu par les principaux prestataires touristiques de la destination. Cette SA se substituera pour ces tâches à l'actuelle société de développement. Mais, plus que le changement de structure juridique, c'est un changement au niveau fonctionnel qui est attendu puisque cette entité sera garante de la mise en place et du suivi de la stratégie définie ci-dessus et devra également veiller à ce que les objectifs fixés soient poursuivis et atteints. Son activité sera financée par le produit des taxes, les contributions communales et la vente de prestations propres. Elle sera par ailleurs dotée des moyens humains et financiers nécessaires à assurer :

1. La promotion de la destination
2. La création de produits packagés
3. L'accès facilité à l'hébergement pour les hôtes
4. L'accueil et l'accompagnement des hôtes dans la découverte des offres de la destination
5. L'animation de la destination

Elle devra également veiller à consolider toutes les synergies possibles entre les prestataires de services touristiques de la destination.

### Infrastructures

Pour améliorer sans cesse la qualité de vie et l'attractivité de Vercorin, la commune a également défini dans le cadre de ce Masterplan des axes de développements et d'investissements pour :

1. La mobilité au niveau de l'accès à Vercorin (nouveau téléphérique), la mobilité interne à la destination (navettes) ou la liaison avec le Val d'Anniviers (navette Vercorin – Vissoie)
2. Les infrastructures en lien avec la limitation de l'empreinte carbone de la destination
3. Les infrastructures de loisirs dans le village et sur le territoire (espace du Creux du Lavioz, développement de chemins VTT et amélioration de sentiers pédestres par ex.)
4. Les infrastructures de loisirs sur le domaine skiable (nouveau télésiège, aménagements de la zone des Chardons avec le retour au Crêt du Midi par ex.)

Ces infrastructures devront être réfléchies pour concourir, dans la mesure du possible, au développement du tourisme tant estival qu'hivernal, mais elles devront surtout être réfléchies pour amener une plus-value aux visiteurs de la destination.

### Financement

Ce plan d'actions ambitieux, qui doit permettre d'améliorer l'attractivité de la destination et contribuer à maintenir la valeur du bâti, sera financé par les moyens suivants :

1. Le budget ordinaire de la Commune constitué des impôts payés par les citoyens
2. Les aides cantonales et fédérales en lien avec certaines de ces infrastructures
3. Les taxes de séjour et de promotion touristique selon leur affectation légale
4. Les moyens propres des propriétaires d'infrastructures, selon leurs possibilités

L'utilisation de ces moyens se fera évidemment en fonction des affectations possibles des fonds et des priorités définies.

\*\*\*\* \* \* \* \* \*